

**POUR VOUS  
ET AVEC VOUS !**



**LE BUDGET PARTICIPATIF  
DU DÉPARTEMENT**

## **Atelier 2 : « Mise en place du budget participatif » à Nantes**

**Mercredi 14 septembre 2022**



**Lieu :** Salle Lemot, Nantes

**Intervenant.es (équipe d'animation) :**

- **Karine Fouquet**, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs
- **Sophie Brossaud**, chargée de projets participation citoyenne
- **Virginie Henrique**, chargée de projets participation citoyenne
- **Anne Flore Hervio**, directrice du service Vie citoyenne (Département Loire-Atlantique)
- **Jean-Philippe Lefevre**, chef du service participation citoyenne et usages numériques
- **Sophie Bourré**, cheffe de projets développement local
- **Arnaud Lucas**, chef de service développement local, délégation de Nantes
- **Franck Angomard**, agent de développement local, délégation de Nantes

**Durée de l'atelier :** 18h00 – 20h30

**Nombre de participant-e-s :** 17

# COMPTE-RENDU

## 1 Introduction

---

**Madame Karine Fouquet**, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs, accueille les participant·es et les remercie pour leur présence et leur implication. Elle rappelle que la mise en place de budgets participatifs se développe de plus en plus, et ce à différentes échelles de territoire (communes, départements, etc.). Pour le Département de la Loire-Atlantique, le budget participatif constitue un outil supplémentaire de démocratie participative, qui permet de redonner du sens, redonner la confiance dans les politiques et comprendre davantage le champ d'action et les compétences du département. L'objectif de cet atelier est donc d'associer des citoyens dans la construction du processus qui sera déployé au niveau du département et plus particulièrement dans la constitution d'un comité citoyen.

**L'animatrice** ouvre l'atelier en rappelant son objectif qui est de réfléchir collectivement au rôle que tiendra le futur comité citoyen du budget participatif du département. Quelques départements ont déjà commencé à mettre en place des budgets participatifs. Certains ont opté pour faire participer des citoyens qui proposent des idées, des agents qui accompagnent ces démarches dans leur réalisation concrète et des élus qui définissent le cadre (grandes lignes à suivre) dans une optique d'amélioration et d'évolution. A cette configuration initiale, le Département de la Loire-Atlantique souhaite associer un comité citoyen, c'est-à-dire une instance qui apporte un autre regard sur les idées proposées. Les trois ateliers, organisés respectivement à Pornic, Nantes et Chateaubriant, visent donc à définir les contours de cette instance (place, rôle et composition) et à nourrir le règlement du budget participatif.

Elle présente ensuite le déroulement de la soirée, soit quatre temps de réflexion et les règles du jeu (cf. support projeté).

- Un temps d'acculturation du sujet : un budget participatif, c'est quoi ?
- Un débat mouvant sur la place du comité citoyen et les critères de recevabilité des idées
- Une réflexion collective en sous-groupes sur le rôle à donner au comité citoyen
- Un brainstorming dédié à la composition du comité citoyen

## 2 Apport de connaissances sur le budget participatif

---

### 2.1 Présentation de la démarche globale et du budget participatif

**Jean-Philippe LEFEVRE** présente les grandes étapes de la mise en place et le déroulement d'un budget participatif et des questions de compréhension ont été posées. Cf. support projeté

### 2.2 Les critères de recevabilité des projets

**Virginie HENRIQUE** présente les conditions de recevabilité d'un projet. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :



- **Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens** (dans le cadre des compétences du département)
- **Dépenses d'investissement** (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.)
- **Intérêt général** (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)
- **Profil du porteur de projet** (âge, type d'acteurs, etc.)

### 2.3 Les compétences du département

Anne Flore HERVIO présente les trois grandes familles de compétences du département, auxquelles doivent aussi répondre les projets proposés. Elles visent trois ambitions majeures - **Solidarité, Écologie et Citoyenneté** - inscrites dans le projet stratégique du mandat 2021-2028. Cf. support projeté.

### 3 Débat mouvant : analyse de projets à partir de cas concrets

Dans le cadre d'un débat mouvant, les participant-es ont été invité-es à se prononcer sur la recevabilité de deux exemples de projet et à argumenter leur position (recevable, non recevable, rivière du doute).

<p><b>Exemple 1</b> : Initiation aux gestes de premiers secours</p> <p>Créer un service ambulancier dans les campagnes de notre canton avec un véhicule et du matériel pour faire une démonstration de l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques et des gestes de premiers secours (massage cardiaque, etc.) –</p> <p><i>Projet porté par un habitant</i> <i>Budget : non chiffré</i></p>	<p><b>Exemple 2</b> : Du producteur au consommateur, évitons les intermédiaires</p> <p>L'idée est de mettre en place des distributeurs automatiques de lait, d'œufs et de pain. Ces distributeurs seront remplis en continu par les producteurs locaux.</p> <p><i>Projet porté par un habitant</i> <i>Budget : non chiffré</i></p>
<p>Nb : Ces deux projets ont été proposés dans le cadre de budgets participatifs d'autres départements, il s'agit donc de cas d'étude réels.</p>	
<p align="center"><b>Pour rappel, les projets soutenus par le dispositif du budget participatif départemental doivent être en cohérence avec les critères de recevabilité...</b></p>	
<p align="center"></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens</b> (dans le cadre des compétences du département)</li> </ul>	<p align="center"></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépenses d'investissement</b> (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intérêt général</b> (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Profil du porteur de projet</b> (âge, type d'acteurs, etc.)</li> </ul>

Les échanges autour de ces deux exemples ont fait ressortir des **questionnements sur la nature des projets, des besoins et des préconisations en matière de fonctionnement pour le comité citoyen** et des **points de vigilance**. A noter que durant l'atelier 2, il a été demandé de bien définir à ce que signifie l'intérêt général. **L'intérêt général n'est pas à confondre avec l'intérêt départemental et l'intérêt de proximité**. Également, les participant.es se sont questionnés sur la possibilité pour le comité citoyen d'aller au-delà de la recevabilité des projets : ils ont identifié des moyens pour trier davantage les projets pour s'assurer de leur durabilité, réalisme d'exécution et aboutir à une équité entre les projets lors du vote par les citoyens.

QUESTIONNEMENTS	BESOINS ET PRÉCONISATIONS	POINTS DE VIGILANCE
<p>Le projet doit-il forcément être <b>innovant</b> ?</p> <p>Le rôle du comité citoyen : peut-il aller <b>au-delà et accompagner le porteur</b> ?</p> <p><b>S'agit-il bien d'un projet d'intérêt général</b> (périmètre élargi du projet, échelle de territoire et nombre de bénéficiaires réels (vs projet privé) ?</p> <p>Le comité citoyen peut-il aller au-delà des critères de <b>recevabilité</b> et se prononcer sur l'<b>opportunité</b> ? La distinction est ténue.</p> <p>Un projet est-il recevable lorsqu'il vient <b>renforcer les moyens d'un territoire sur une mission</b> qui relèvent des pouvoirs publics et/ou organisations spécialisées (SDIS, Croix Rouge) ? Dans ce cas, faut-il le retenir ou orienter la personne vers les contacts adéquats ? Est-ce un appui par un investissement (matériel) dans une organisation qui existe déjà ?</p> <p>La redondance : cette idée existe déjà localement et peut créer de la concurrence déloyale par rapport à une</p>	<p>Comment savoir si le porteur est capable de mener à bien son projet ? Faut-il faire des audits systématiques pour connaître le porteur, évaluer la durabilité du projet avant présentation au comité citoyen (on rejoint ici la grille d'analyse) ?</p> <p>Est-il possible de mettre en place une navette d'information entre le comité citoyen et des techniciens du département ? Le comité citoyen pourrait faire un premier tri et un deuxième sur ceux dont les informations sont lacunaires (pour éventuellement donner une deuxième chance à certains projets qui nécessitent d'être approfondis). Pourrait-il poser des questions ou rencontrer les porteurs) ?</p> <p>Il est nécessaire d'obtenir des <b>informations budgétaires</b> du projet et dans sa <b>globalité</b> (achat, mais aussi fonctionnement : qui va le mettre en œuvre ? montage financier, partenaires, etc.). Cela se rapproche d'une étude de faisabilité (chiffrage) qui viserait à établir le réalisme, la faisabilité technique et humaine et sa durabilité.</p>	<p>Attention à l'inégalité entre déposants d'idées (projets bien ficelés). Des personnes maîtrisant les méthodes projet et ayant du réseau pourraient être avantagées. Les moins à l'aise pourraient-ils être accompagnés ?</p> <p>Un projet présenté sur un petit territoire a-t-il vraiment des chances de gagner au vote, puisqu'il sera soutenu par un petit nombre ? Il faut bien distinguer intérêt général, de proximité et départemental.</p> <p>S'il y a une seule enveloppe : comment le comité citoyen peut-il évaluer le bien-fondé d'un projet (montant élevé vs retombées / bénéficiaires).</p> <p>Après le vote : avoir un accompagnement technique, juridique et économique du projet pour les porteurs ?</p> <p>Le département dispose-t-il de compétences juridiques pour aiguiller le comité citoyen ?</p> <p>Quel regard sur l'usage de l'enveloppe budgétaire ? A qui confie-t-on la gestion des fonds ? à une association ?</p>

<p>activité commerciale ou privée ?</p> <p>L'intérêt général doit-il forcément toucher un nombre élargi de bénéficiaires ?</p>	<p>Ces éléments de faisabilité (dans la globalité) devraient être aussi connus par les citoyens votants pour les éclairer.</p>	
--	--	--

### **Et si le comité citoyen allait au-delà de la recevabilité des projets ?**

Comment statuer sur la recevabilité des projets ? Le groupe nantais a longuement échangé sur la possibilité d'aller au-delà de la simple recevabilité des projets. Il s'est aussi beaucoup questionné sur les modalités de la sélection par le comité citoyen (voter à la majorité simple, jugement majoritaire, etc.). Dans ce questionnement, le groupe semble avoir cherché à corriger des inégalités (démographiques par exemple) et à hiérarchiser les projets. Voici toutes les idées émises en la matière :

#### Avantages si on va au-delà de la recevabilité...

- Noter la pertinence de l'idée à partir de critères pour aboutir à une moyenne des votes (par le comité citoyen) ;
- Opter pour un jugement majoritaire à partir d'une grille de critères (des thèmes auraient plus de valeur de points que d'autres) ;
- Des projets pourraient-ils avoir des points d'avance accordés par le comité citoyen. Un comité expert ?
- Possible pour le comité citoyen d'attribuer « quelque chose » de favorable qui serait vu par les citoyens votants.
- Un bonus de votes ? un coup de cœur du comité citoyen ?

#### Risques si on va au-delà de la recevabilité...

- risque d'influencer et de gêner l'impartialité des projets.
- attention de ne pas créer une instance supplémentaire.
- Le comité citoyen doit avoir le même poids que les citoyens.
- La majorité, c'est l'intérêt général

## **4 Ateliers en sous-groupes : rôle du Comité citoyen, des élus et des agents**

---

Dans ce second temps, les participant-es ont été réparti-es sur quatre tables, pour répondre à trois questions :

- Qu'est-ce qu'un comité citoyen apporte à la démarche ?
- Qu'est-ce que les élu-es de la collectivité apportent à la démarche ?
- Qu'est-ce que les agent-es de la collectivité apportent à la démarche ?

Cinq tables de citoyen·nes se sont focalisées sur l'apport du comité citoyen à la démarche. Une table était composée d'élu-es et d'agent-es du département.

**Voici une restitution et une consolidation des supports travaillés par les quatre sous-groupes :**

### **QU'EST-CE QU'UN COMITÉ CITOYEN APPORTE À LA DÉMARCHÉ ?**

#### **Être garant de la démarche**

- Légitimité du processus citoyen
- Est garant sur la transparence de la démarche et des méthodes de classement appliquées pour les projets votés ;
- Transparence sur le vote des budgets
- Confiance des citoyens – transparence et garantie
- Est garant de l'intérêt général des projets ;
- Pas de conflit d'intérêt = mode de décision objectif et transpartisane
- Préciser le règlement (jurisprudence)

#### **Avoir une posture de décision**

- Équilibrer la décision (contre-pouvoir et services départementaux)
- Décision souveraine
- Cadrer par l'animation et des critères précis

#### **Expérimenter une nouvelle forme de participation citoyenne**

- Démocratie participative et regain d'intérêt à la vie politique
- Faire connaître les institutions (notamment le département)
- Ouverture citoyenne à l'administration

#### **Renforcer la pluralité et l'ouverture des projets votés**

- Apporte de la diversité s'il est composé de personnes d'âges et de milieux différents (on voit les choses différemment en fonction des milieux sociaux)
- Représentativité de la population et de sa diversité
- Permet une certaine prise de hauteur, prise de distance, regard extérieur, regard critique
- Diversité des opinions
- Un laboratoire

- 1+1 = 3 , intelligence collective
- Richesse des échanges

#### **Croiser le regard entre des citoyens des élu.es et des agents.**

- Donne un caractère citoyen au projet pas seulement administratif
- Fait que les services et élus ne soient pas juges et parties dans la décision de la mise au vote
- Statue sur les idées sans les préconçus administratifs ;
- Appuie les services dans l'établissement des analyses avec des approches plurielles

#### **Représenter et relayer les besoins des habitants sur les territoires**

- Apporte une expertise supplémentaire ;

#### **Aiguiller la décision / orienter le vote des citoyens ?**

- Peut labelliser des projets sur un critère précis (système d'étoiles / impact carbone) ou de commentaires du comité citoyen = donner de la matière aux citoyens votants ; peut donner une note écologique au projet, une note solidaire ou une note par rapport aux enjeux
- Peut souligner une particularité du projet ;

#### **Animer et rendre visible la démarche**

- Gère la procédure (par les citoyens) du comité citoyen ou vote du début à la fin

#### **Contribuer à l'évaluation du dispositif**

- Garantit que le budget reste citoyen et pas une manœuvre politique ;
- Garantit l'intérêt général dans l'utilisation du budget et des projets ;
- Garantir et met à l'épreuve la réalisation des projets ;

#### **QU'EST-CE QUE LES ÉLU.ES DE LA COLLECTIVITÉ APPORTENT À LA DÉMARCHÉ ?**

- Votent le cadre et le budget alloué à la démarche
- Définissent les principes et les valeurs du BP
- Animent le BP sur leur territoire
- Fait le lien avec les élus des autres collectivités impliquées
- Validation politique, réflexion

#### **QU'EST-CE QUE LES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ APPORTENT À LA DÉMARCHÉ ?**

- Accompagnent et mettent en œuvre la démarche ;
- Apportent un regard technique ;
- Accompagnent la mise en œuvre des projets ;

- Apportent une expertise juridique, technique, etc.
- Ont la connaissance des réalisations très voisines des projets.

## **5 Brainstorming en grand groupe : modalités de désignation des membres**

---

### **Qui ?**

- uniquement des habitants

### **Diversité et représentativité**

- Diversité géographique / représentatif de la diversité du territoire (mais problème avec le %)
- Diversité des âges
- Parité (mais 15 membres citoyens = nombre impair !)
- Diversité des profils socio-professionnels
- Origines ethniques

### **Neutralité**

- Aucun élu dans le comité citoyen (aucun mandat dans les 15 citoyens, ni agents)
- Si un membre du comité citoyen connaît le porteur, il a un devoir de neutralité.
- Les citoyens ont-ils plus de poids que les élus et les agents dans la sélection des projets ? Car finalement élus et agents ont déjà un pouvoir... ?

### **Fonctionnement et gouvernance :**

- Mise à disposition d'un animateur, neutre, pour cadrer les échanges (modérateur et garant des échanges)
- Désigner des scribes pour des absents (compte-rendu)
- Frais de transport et de déplacement pris en charge
- Faut-il un quorum pour décider ?
- Pour palier les absences faut-il 15 titulaires, 15 suppléants ? Or, comment faire le lien ?
- Engagement moral : les membres doivent-ils signer une charte d'engagement et déontologique ?
- Engagement de pérennité des membres (2 ans)
- Un engagement bénévole
- La composition du comité citoyen est-elle publique (exposition des membres) ?
- Organisation des comités citoyens sur les différentes délégations du territoire (pour faciliter la mobilité).
- Créer un groupe parallèle (un espace de réflexion, comme WhatsApp pour échanger)
- Plateforme d'échanges (drive, teams : avoir un espace collaboratif pour travailler). Cela implique de travailler en amont et il faut s'engager à fournir du temps en dehors des temps du comité citoyen à proprement parlé.



## **6 Conclusion : les prochaines étapes**

---

- Publication des résultats de l'enquête et de la synthèse des ateliers : **décembre 2022**
- Vote et publication du règlement du budget participatif : **mi-décembre 2022**
- Préparation du budget participatif et constitution du comité citoyen : **décembre 2022 à février 2023**
- Appel à idées : **début 2023**
- Vote pour les projets : **fin 2023**
- Réalisation des projets lauréats : **2023 - 2025**

**Fin de l'atelier : 20h35**